



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 avril 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des membres pour siéger à la Commission d'Appel d'offres (CAO) permanente

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 14 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
FILIPPI Françoise à PAPAZIAN Laurent
OLIVESI GUIDI Josepha à MONDOLONI Jean-Martin

ABSENTS :

BERTOLUCCI Marie-Christine, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des membres pour siéger à la Commission d'Appel d'offres (CAO) permanente

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil, peut, à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé de la 10^{ème} Vice-présidente et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE

De ne pas recourir au scrutin secret ;

DÉSIGNE

Les membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Pierre SAVELLI ;	Paul TIERI ;
Jean-Charles LEONARDI ;	Guy ARMANET ;
Bruno POLIFRONI ;	Marie-Hélène PADOVANI ;
Michel ROSSI ;	Jean-Michel SAVELLI ;
Josepha OLIVESI.	Marie-Dominique GIAMARCHI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification